

Gérer les accidents du travail et les maladies professionnelles

PROGRAMME

- **La notion d'accident de travail et de maladie professionnelle :**
 - Définitions légales
 - Distinction avec les accidents de trajet
 - Les conséquences sur l'indemnisation pour le salarié
- **Gérer administrativement le dossier d'accident de travail ou de maladie professionnelle :**
 - Comment remplir la déclaration d'accident de travail ?
 - Comment réagir face à une déclaration de maladie professionnelle ?
 - Intervenir aux différentes étapes de la procédure : rédaction de réserves, enquête de la CPAM...
 - Contester la décision de la CPAM
- **Les enjeux de la reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle :**
 - La protection du salarié pendant l'exécution du contrat de travail
 - La rupture du contrat de travail pour inaptitude
 - La tarification AT
 - L'obligation de sécurité et la faute inexcusable de l'employeur

Intervenantes

- **Marie-Laure LAURENT et Loïse RENOUF,** juristes UIMM Manche



DATE & HORAIRES

21 janvier 2020

9h-12h/13h30-17h30



LIEU

LE DEZERT



TARIFS

Adhérent : 300 € HT/pers

Non Adhérent : 460 € HT/pers



PUBLIC

Dirigeant d'entreprise, DRH, toute personne en charge du personnel, Responsable QSE en charge de la gestion des AT/MP

Prérequis : pas de prérequis

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles juridiques relatives aux accidents de travail et maladies professionnelles
- Gérer administrativement les accidents de travail et maladie professionnelles

MÉTHODE

- Les apports théoriques sont mis directement en application à travers des cas pratiques
- Quizz
- Remise d'un support complet